IGE | IPI
Institut Fédéral
de la Propriété Intellectuelle

(A) Requête d'accessibilité à une matière biologique déposée

1 Requérant
(Nom et adresse)

Mandataire
(Nom et adresse)

2 Matière biologique déposée
Numéro d'ordre du dépot :

Déposant :

Autorité du dépot (adresse) :

3 Demande de brevet ou brevet faisant état de la matière biologique déposée
Numéro :

Demandeur / Titulaire :

4 Un échantillon de la matière biologique déposée doit être remis :
☐ au requérant
☐ à l'expert (nom et adresse) :

☐ Une déclaration du déposant approuvant la désignation de l'expert est jointe.
☐ L'expert a la qualité agrée par l'Institut.

5 Date et signature

(B) Engagement en vue de l'obtention d'un échantillon d'une matière biologique déposée

Déclaration

Le soussigné s'engage à l'égard du demandeur ou du titulaire du brevet indiqué dans la requête (A) et, si la matière a été déposée par un tiers, aussi à l'égard du tiers déposant, pour la durée des effets du brevet:

a) à ne pas mettre les échantillons de matière biologique identifiée sur la requête (A) ou de matière qui en serait dérivée à la disposition de tiers, et

b) à n'utiliser aucun échantillon de cette matière biologique ou de matière qui en serait dérivée sauf à des fins expérimentales, à moins que le demandeur ou le titulaire du brevet et, si le dépôt a été effectué par un tiers, le tiers déposant renoncent à un tel engagement.

Soussigné

(Nom et adresse)

Date

Signature

Signature de l'Institut